

En cette rentrée de nombreux sujets occuperont l'UDES : la négociation sur la qualité du dialogue social, pour laquelle l'UDES sera officiellement consultée pour la première fois en tant qu'organisation multiprofessionnelle avec les prérogatives issues de la loi du 5 mars 2014 ou encore, la conférence sur le développement de l'apprentissage le 19 septembre au cours de laquelle l'UDES a porté une trentaine de propositions.

L'installation du CNEFOP et des CREFOP prévue dans les prochaines semaines est également au cœur des nouvelles ambitions de l'UDES. En tant qu'organisation multiprofessionnelle, l'UDES siègera au sein de ces instances centrales pour l'élaboration des politiques emploi/formation avec voix délibérative. Notre union organisera, en décembre prochain un séminaire de formation de ses nouveaux mandataires en région.

Par ailleurs, dans le cadre de la définition de sa stratégie de positionnement institutionnel, le conseil d'administration de l'UDES a identifié des mandats prioritaires qu'elle souhaite légitimement investir afin de remplir sa mission de représentation et de défense des entreprises de l'économie sociale et solidaire dans les domaines de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, de la santé au travail et de la protection sociale.

L'UDES devrait d'ores et déjà rentrer très prochainement à la commission nationale de la négociation collective et au haut conseil du dialogue social alors que le ministre du Travail annonce vouloir rationaliser le nombre de branches professionnelles et que des décisions importantes vont être prises d'ici la fin de l'année sur le financement des organisations syndicales et patronales.

Au vu de ces perspectives, nul doute que les prochains mois seront décisifs pour le développement de notre Union.



Alain Cordesse,
Président de l'UDES,
Vice-président du Conseil Supérieur de
l'Économie Sociale et Solidaire

ACTUALITÉ

Pacte de responsabilité : la "Mutualité" et le "Sport" invités à la réunion sur le suivi des négociations2

ENGAGEMENT

L'UDES porte des propositions concrètes pour développer l'apprentissage dans l'économie sociale et solidaire2

ZOOM SUR

Réforme territoriale : un projet qui reste à affiner3

PAROLE À

3 questions à Carole Delga, Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire4

L'UDES EN QUELQUES LIGNES

L'UDES, l'union des employeurs de l'économie sociale et solidaire, regroupe 27 groupements et syndicats d'employeurs (associations, mutuelles, coopératives) et 14 branches professionnelles. Avec plus de 70 000 entreprises, employant plus d'1 million de salariés, l'UDES est l'organisation multiprofessionnelle de l'économie sociale et solidaire.

ACTUALITÉS

Pacte de responsabilité : la "Mutualité" et le "Sport" invités à la réunion sur le suivi des négociations

Le 10 septembre dernier, les branches de la Mutualité et du Sport, regroupées au sein de l'UDES, ont participé à la réunion rassemblant les 50 principales branches et les huit organisations syndicales représentatives au niveau national interprofessionnel autour des contreparties du Pacte de responsabilité. Au-delà, cette réunion, présidée par le Ministre du Travail, avait également pour objet de dresser un état des lieux des négociations engagées suite aux différentes réformes de ces derniers mois (formation professionnelle, contrat de génération, complémentaires santé...).



Un premier bilan de la mobilisation autour des contreparties du Pacte de responsabilité a ainsi été réalisé. Il en est ressorti que 33

branches ont entamé des discussions concernant l'utilisation des fonds issus de la baisse des charges actée dans le Pacte de responsabilité (2 branches ont mené des négociations, 16 ont défini un calendrier prévisionnel et des thèmes de discussion, 15 ont « acté de discuter du pacte ») et 17 branches ne se sont pas encore penchées sur le sujet.

Lors de cette mobilisation, le Ministre du Travail a indiqué qu'un comité de suivi des aides publiques se tiendrait en

octobre. À cette occasion, un nouveau bilan de l'avancée des travaux des branches sera réalisé. Par ailleurs, le ministre a fait savoir qu'un groupe de travail sera constitué au sein de la Commission Nationale sur la Négociation Collective (CNCC) afin d'assurer régulièrement le suivi des négociations dans ces 50 branches et au-delà.

François Rebsamen a également profité de cette réunion pour annoncer que le projet de restructuration des branches, annoncé par le Premier ministre, Manuel Valls, lors de la Conférence sociale de juillet dernier, sera lancé le 22 septembre à l'occasion d'une séance plénière de la CNCC. L'objectif est de réduire le nombre de branches à une centaine d'ici 10 ans.

Par ailleurs, l'UDES a réitéré, à la rentrée, sa demande d'intégration dans cette instance, le Ministre du Travail s'étant engagé, lors de l'Assemblée générale de l'Union le 24 juin dernier, à ce que l'UDES puisse y participer.

ENGAGEMENT

L'UDES porte des propositions concrètes pour développer l'apprentissage dans l'ESS

L'UDES a participé à la journée de mobilisation pour l'apprentissage, organisée le 19 septembre dernier à la résidence de Marigny à Paris, par le Ministre du Travail, sous le haut patronage du Président de la République. À cette occasion, l'UDES a défendu des propositions concrètes pour lever les freins existants et augmenter le recours au contrat d'apprentissage dans les entreprises de l'économie sociale et solidaire.

L'économie sociale et solidaire recouvre des secteurs d'activité particulièrement attrayants pour des jeunes en apprentissage. Un fort potentiel existe notamment dans l'animation, le sport et le tourisme social et familial, la petite enfance, le médico social, la mutualité de santé ou encore l'aide et les soins à domicile. Aujourd'hui, ce potentiel ne peut se réaliser en raison des freins qui pèsent sur l'ensemble du dispositif (méconnaissance du dispositif par les employeurs, spécificités d'activité, faible perception par les jeunes des possibilités de carrière dans le secteur...). Chaque année, ce sont 3600 apprentis qui sont formés, à travers 40 CFA (Centres de Formation des Apprentis), aux métiers spécifiques de l'économie sociale et solidaire et 3500 jeunes en contrat de professionnalisation qui sont accueillis dans les entreprises du secteur.

Afin de transformer ce potentiel en emploi réel, l'UDES portera un ensemble de propositions visant à simplifier et assouplir les processus d'apprentissage et notamment :

- Autoriser un apprenti à débiter son contrat en cours d'année. Ainsi, il pourra saisir une opportunité d'embauche dans une entreprise lorsque celle-ci se présentera et faire son entrée en centre de formation tout au long de l'année.
- Octroyer systématiquement, sur les fonds régionaux, une aide à l'obtention du permis pour un apprenti dans les secteurs d'activité où les déplacements avec un véhicule personnel sont une condition requise pour l'obtention de l'emploi concerné (services à domicile).
- Généraliser la mise en place de « task force » territoriales dédiées à l'alternance en assurant la mobilisation de chaque opérateur de l'emploi (missions locales, Pôle Emploi, Cap emploi...).
- Introduire un module relatif aux spécificités de la formation par apprentissage et aux pédagogies de

l'alternance dans le cursus des enseignants au sein des écoles supérieures du professorat et de l'éducation.

- ▶ Instaurer dans le parcours scolaire des modules sur les modes de fonctionnement de l'entreprise, pour éviter un décalage trop brutal entre le vécu à l'école et la réalité du monde du travail, et ainsi, assurer le succès de l'intégration professionnelle du jeune.
- ▶ Augmenter les moyens financiers de l'État et des régions en faveur de l'aide au logement et de l'aide à la mobilité pour les apprentis. Il s'agit de répondre aux besoins spécifiques des jeunes en alternance.

Le développement de l'apprentissage dans l'économie sociale et solidaire constitue une opportunité à saisir pour les employeurs comme pour les jeunes dans un contexte d'évolution de la pyramide des âges. Le recours au contrat d'apprentissage contribue à renouveler les équipes et à diversifier les canaux de recrutement



classiques. La présence des apprentis permet d'organiser la transmission des savoirs et de valoriser ainsi les salariés en seconde partie de carrière. Pour les jeunes, démarrer leur vie active dans l'économie sociale et solidaire, leur permet d'intégrer des formes d'entreprises qui privilégient le service rendu, tout en étant de véritables acteurs économiques.

ZOOM SUR Réforme territoriale : un projet qui reste à affiner

Alors que le projet de loi sur la réforme territoriale a été adopté en première lecture à l'Assemblée nationale le 23 juillet dernier, l'UDES est globalement favorable à l'évolution de l'organisation territoriale de la France. Cependant, l'Union appelle à davantage de concertation pour faire de cette réforme une réussite. Elle ne manquera pas de défendre ses propositions afin que la future loi prenne en compte les spécificités des entreprises de l'économie sociale et solidaire.

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont présentes dans les secteurs de la santé, du soin à domicile et du service à la personne. Elles sont un acteur majeur du tissu économique des territoires et participent pleinement à l'essor et au maintien du lien social. Cette réforme aura donc un impact sur leur modèle économique et constitue, potentiellement, un risque pour leur développement et leur capacité à créer de l'emploi.

Dans ce cadre, l'UDES a formulé des propositions sur :

- ▶ La nouvelle carte des régions et l'égalité des territoires ;
- ▶ Le renforcement des compétences régionales ;
- ▶ Le transfert de compétences vers les métropoles ;
- ▶ La création d'un guichet unique pour les aides et subventions dans la culture, le sport et le tourisme.

l'UDES souligne que le transfert des compétences en matière de solidarité et d'égalité du département vers les métropoles, et la limitation des compétences départementales aux domaines de l'action sociale et des solidarités, affecte directement la plupart des secteurs d'activité relevant de l'économie sociale et solidaire (action sociale, solidarités, insertion). L'UDES appelle à la vigilance sur les effets de cette redistribution et propose notamment de :

- ▶ Mener une étude approfondie sur l'impact économique et en termes d'emploi de la suppression des clauses régionales et départementales et sur l'impact financier qui en résulte sur les budgets de l'action sociale ;

- ▶ Mettre en œuvre un dispositif de péréquation permettant de contrebalancer les inégalités de moyens entre des métropoles économiquement riches et des territoires plus fragiles.

L'UDES propose également de :

- ▶ Renforcer la gouvernance des instances régionales, en intégrant davantage les acteurs économiques et sociaux - notamment les partenaires sociaux - à l'élaboration des prochains Schémas régionaux de développement économique (SRDE) et aux consultations sur les orientations régionales décidées par la Banque Publique d'Investissement.
- ▶ Associer l'ensemble des acteurs socio-économiques aux travaux des Pôles de Compétitivité lorsque ces derniers œuvrent sur des champs en lien avec l'activité des Pôles autour des stratégies de filières (Silver Economy, énergies renouvelables, économie circulaire).
- ▶ Renforcer les outils de péréquation afin de favoriser un développement équitable des territoires.



3 questions à Carole Delga, Secrétaire d'État chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire



© Margot LHERMITE

La loi relative à l'économie sociale et solidaire (ESS) a été définitivement votée à l'Assemblée nationale le 21 juillet dernier. Quelles sont les premières mesures que vous entendez prendre pour assurer sa mise en œuvre ?

Certaines des mesures de la loi ESS sont déjà pleinement applicables : je pense à la SCOP d'amorçage, dont le régime fiscal a déjà été adopté par anticipation l'année dernière, ou au groupe de SCOP, ainsi qu'à toutes les mesures en faveur du développement territorial de l'ESS, ou de la définition de la subvention.

La priorité des prochains mois sera d'adopter les décrets d'application de la loi, et ils sont nombreux. Je citerai les décrets qui constituent selon moi une priorité : le décret relatif à la définition des entreprises de l'ESS et le décret relatif à l'agrément solidaire d'utilité sociale. Ces deux décrets sont fondamentaux pour permettre la mise en place des financements dont les entreprises de l'ESS ont besoin. Je souhaite également que le décret relatif au droit d'information préalable des salariés soit pris le plus rapidement possible : ce droit constitue à mes yeux, en plus de faciliter la reprise par les salariés, un élément essentiel à l'amélioration de la transmission des entreprises en France, dont je veux faire une priorité au sein de mon portefeuille ministériel.

La loi du 31 juillet, date symbolique s'il en est, a été précédée d'une intense et précieuse concertation avec tous les acteurs de l'ESS et permet à ce secteur de changer d'échelle et de réaliser son grand potentiel. La suite ? C'est l'action !

Il faut structurer, développer et financer l'ESS. Il faut aussi la faire connaître davantage à nos concitoyens, - là encore, vous serez de précieux partenaires -, pour qu'ils puissent s'y impliquer en plus grand nombre et saisir toutes les opportunités qu'elle offre en termes de création de valeur économique et sociale, d'emplois non-délocalisables et de dynamisation de nos territoires.

Une mobilisation autour de la question de l'apprentissage a été organisée à la rentrée sous le haut patronage de François Hollande. Selon vous, quel doit être le rôle des employeurs de l'ESS dans le développement de l'apprentissage ?

Le développement de l'apprentissage doit constituer une priorité pour la formation des jeunes. La France est encore trop conservatrice en se focalisant sur les écoles, les classements des formations. Elle a délaissé depuis trop d'années le champ de la formation en alternance, alors que c'est très souvent une porte d'entrée vers des métiers

d'excellence et surtout une garantie pour les jeunes de trouver un emploi dans les territoires.

Bien évidemment, lorsque l'on évoque la question de l'apprentissage, on pense toute de suite à l'artisanat, qui relève également de mon portefeuille, car c'est un secteur dans lequel ces formations en alternance sont très développées. Et d'ailleurs, il y a de nombreuses coopératives d'artisans qui par ailleurs relèvent de l'ESS ! Mais il ne faut pas cantonner la formation en alternance à un secteur en particulier comme l'artisanat.

L'ESS, où les services sont très présents, doit prendre toute sa place dans cette priorité donnée à l'alternance. Il en va de son attractivité. Les employeurs de l'ESS, particulièrement dans le secteur social et médico-social, doivent davantage s'y investir. Je rappelle que 600 000 salariés de l'ESS partiront à la retraite d'ici 2020 et qu'il y a un potentiel à développer pour attirer les nouvelles générations.

Des premiers investissements émanant de BPI France sont fléchés vers l'ESS. Comment les développer et plus globalement comment mieux flécher l'investissement bancaire vers l'économie territoriale de proximité ?

Comme vous le rappelez, BPI France sera pleinement mobilisée pour contribuer à orienter davantage de financements vers les entreprises de l'ESS : elle gèrera ainsi le fonds d'innovation sociale, cofinancé par l'État et les régions à hauteur de 40 millions d'euros. De même, un « fonds de fonds » de BPI France soutiendra en fonds propres les entreprises de l'ESS, avec une capacité cible d'une centaine de millions d'euros, notamment pour les coopératives. Enfin, BPI France portera un nouveau dispositif de garantie de prêts bancaires dédiés aux entreprises de l'ESS, pour une capacité d'engagement totale de 50 millions d'euros.

L'enjeu, ce n'est pas uniquement de mobiliser des capacités de financement, même si c'est déjà très important : c'est aussi de réussir à mieux « granulariser » ces financements en direction des territoires, en s'appuyant sur des partenaires financiers privés disposant de réseaux territoriaux développés, à partir desquels il sera possible de mieux connaître, apprécier et expertiser les besoins financiers des entreprises de l'ESS. Cela pourra être le cas d'acteurs très spécialisés tels France Active, ou encore d'acteurs, bancaires ou non, plus généralistes, et qui souhaitent investir davantage dans ces entreprises.

Enfin, il faut aussi flécher davantage d'épargne longue vers l'ESS. Je me réjouis de constater l'explosion des encours de l'épargne solidaire, passés de 600 000 euros en 2006 à 2,6 millions d'euros l'an dernier ; nous souhaitons maintenant favoriser la création de nouveaux supports d'investissement pour aller encore plus loin et accompagner la rénovation de l'agrément solidaire.